

LE 24 AVRIL 2023
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-quatre avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le maire suppléant, Michel Lauzon.

Sont présents les conseillères et conseillers :

Mmes Roxanne Therrien
Émilie Derganc
Isabelle Gauthier
Catherine Maréchal
MM. Robert Charron
François Bélanger
Marc Laurin

Sont également présents :

Mmes Suzanne Mireault, greffière
Mélissa Gutières, directrice du Service des ressources humaines
M. Sébastien Gauthier, directeur général adjoint

Sont absents :

Mmes Guylaine Coursol, conseillère
Francine Charles, conseillère
MM. Patrick Charbonneau, maire
Mario Boily, directeur général

305-04-2023 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 avril 2023, tel que modifié comme suit :

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Nomination à la fonction de coordonnateur - jeunesse au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 200)
- b) Signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) relativement à la modification du ratio de vacances pour trois (3) fonctions cols bleus aux Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 611 S30)
- c) Présidence pour le point en affaire nouvelle PIIA 2023-21.

M. LE MAIRE SUPPLÉANT MICHEL LAUZON DÉCLARE QU'IL A DES INTÉRÊTS DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, COMPTE TENU DE RELATIONS FAMILIALES :

d) Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2023-21, relativement à la rénovation d'un bâtiment commercial existant sis au 15001, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 690 543, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)

306-04-2023	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 17721, rue Victor (lot 1 691 791), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 036-03-2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2023-019 formulée le 27 janvier 2023 par « François Poirier » ayant pour effet de permettre l'implantation d'une nouvelle habitation résidentielle, de type multiplex isolé constitué de six (6) logements avec un escalier extérieur situé en marge latérale gauche ayant une projection par rapport au corps du bâtiment principal de 2,0 mètres, le tout tel qu'il appert au plan de construction no 21006-18, effectué par Mourad Bendjennet, architecte, daté du 23 janvier 2023, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une projection maximale de 1,5 mètres par rapport au corps du bâtiment principal pour tout escalier extérieur ouvert donnant accès à un plancher, une partie de plancher ou un palier situé à plus de 2 mètres au-dessus du niveau du sol pour la propriété sise au 17721, rue Victor (lot 1 691 791), dans le secteur de Saint-Janvier.

307-04-2023	Approbation du procès-verbal.
--------------------	--------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 11 avril 2023, tel que présenté.

308-04-2023 Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 11 au 24 avril 2023 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	<u>3 815 122,72 \$</u>
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	<u>1 353 009,15 \$</u>
• TOTAL.....	<u>5 168 131,87 \$</u>

accompagnés du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

D'accepter le dépôt du rapport sur la reddition de comptes relatif aux contrats de gré à gré autorisés, à la disposition d'actifs, aux règlements de litiges et griefs, signé par le directeur général adjoint, M. Sébastien Gauthier, en date du 21 avril 2023.

309-04-2023 Demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Entretien du P'tit train du Nord. (G5 500 N12530 #118028)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est soucieuse d'offrir à sa population une offre de service en matière de transports actifs;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 14 157,50 \$, dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Entretien du P'tit train du Nord, pour l'année financière 2023-2024, relativement à l'entretien de la route verte sur le territoire de la ville de Mirabel, soit 8,09 km.

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer et à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière ainsi que tout document y relatif, le cas échéant.

310-04-2023 Aide financière pour une demande présentée dans le cadre du Fonds de la relève agricole de Mirabel par « Les Sucres St-Joachim », située au 6970, rang St-Joachim, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (FRA-2023-01) (G5 500 N197)

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'investissement en vertu de sa résolution numéro CIM-2023-03-01;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximale de 5 000 \$ à « Les Sucres St-Joachim », dans le cadre du Fonds de la relève agricole de Mirabel, pour le projet « Achat d'équipement », et dont l'entreprise est située au 6970, rang St-Joachim, dans le secteur de Sainte-Scholastique.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

311-04-2023	Acceptation finale de travaux.
--------------------	---------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) d'asphaltage 2020, phase I, telle que recommandée par la directrice du Service du génie en date du 15 avril 2023, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 285-03-2020 et exécutés par l'entrepreneur « Pavages Multipro inc. ». **(X3 211 U3 N15587)**
- b) d'asphaltage 2019, phase 2, telle que recommandée par la directrice du Service du génie en date du 15 avril 2023, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 414-05-2019 et exécutés par l'entrepreneur « Pavages Multipro inc. ». **(X3 211 U3 N15519)**

312-04-2023	Projet « Prévention et accompagnement en violence sexuelle » dans le cadre de « L'APPEL DE PROJET 2023-2024, Sensibilisation en matière de violence conjugale et de violences sexuelle » du gouvernement du Québec. (G5 500 N15859 #120041)
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq (5) dernières années, il y a eu une augmentation des dossiers en matière de violence sexuelle sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera de manière significative à la sensibilisation de la population à la violence sexuelle grâce aux activités dans les écoles et organismes communautaires;

CONSIDÉRANT QUE le Service de Police désire faire l'embauche d'un sexologue, permettant ainsi de mettre en place des projets d'envergure au niveau de la sensibilisation sur la violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Ville sera de 10 000 \$ par année pour une durée de trois (3) ans;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur du Service de Police à déposer et à signer, pour et au nom de la Ville, le projet « Prévention et accompagnement en violence sexuelle » dans le cadre de « L'APPEL DE PROJET 2023-2024, Sensibilisation en matière de violence conjugale et de violences sexuelle » du gouvernement du Québec, ainsi que tout document y relatif, le cas échéant, la demande d'aide étant de 225 000 \$ pour un projet s'échelonnant sur trois (3) ans.

313-04-2023 Soumission relative à la fourniture et livraison des vêtements de travail pour les années 2023 et 2024. (2023-011) (G6 112 U3 N1965)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « JB Dixon inc. », la soumission relative à la fourniture et livraison des vêtements de travail pour les années 2023 et 2024, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 95 162,57 \$, pour deux (2) ans, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 6 avril 2023.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2023-011 préparé en février 2023 par le directeur du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N1965, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

314-04-2023 Soumission et critères d'évaluation spécifiques pour le devis relativement à la construction et conception d'une piste de type « Pumptrack » récréative au parc Jacques-Beauchamp, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (2023-014) (G7 115 U3 N15646) (G1 312 U2 N12781)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner les critères et d'évaluation pour cet appel d'offres;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

Que le conseil entérine, pour le devis relatif à la construction et conception d'une piste de type « pumptrack » récréative au parc Jacques-Beauchamp, dans le cadre d'un système d'évaluation des offres, les critères d'évaluation suivants :

GRILLE DE POINTAGE D'ANALYSE DES SOUMISSIONNAIRES PAR PUMPTRACK

Partie 1 – B1 Critères

- | | |
|---------------------------------------------------------------|--------|
| 1. Présentation de l'entreprise et évaluation de l'expérience | 20 pts |
| 2. Présentation générale de la soumission | 15 pts |
| 3. Respect des échéances | 5 pts |

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 4. Propriétés techniques et polyvalence de la piste d'initiation de type « pumptrack » | 35 pts |
| 5. Longueur de la piste | 15 pts |
| 6. Plan d'aménagement complet du site | 10 pts |
| Points maximaux pour cette section (total B1 = Pointage 0 x 0.60) : | |
| | 100 pts |

B2 – Établissement du pointage final

Le soumissionnaire doit fournir un prix forfaitaire. Les notes varieront de 0 à 100 %. La firme qui soumettra le prix le plus bas se verra attribuer une note de 100 %. Si le deuxième plus bas a une différence de moins que 5 000 \$, il se verra attribuer le pointage de 90 %, si la différence est de plus de 5 000 \$ = 80 %.

Le troisième obtiendra 70 %, le quatrième 60 % et ainsi de suite.

Points maximaux pour cette section 100 pts
Total B2 = Pointage x 0.40 =

B3 – Formule de pointage :

NOTE FINALE = Total B1 + Total B2

D'accepter du plus bas soumissionnaire ayant le meilleur pointage, soit « Groupe ICI Jeux inc. », la soumission relative à la construction et conception d'une piste de type « Pumptrack » récréative au parc Jacques-Beauchamp, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, pour un prix de 215 003,25 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 31 mars 2023.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2023-014 préparé en mars 2023 par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dans le dossier numéro G7 115 U3 N15646, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer la dépense au fonds de parcs et terrains de jeux.

315-04-2023 Soumission relative à un mandat de services professionnels d'ingénierie – préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux pour la réalisation d'un ponceau sur le chemin du Chicot Nord, au-dessus du ruisseau des Angés, dans le secteur Saint-Augustin. (2023-033) (X3 214 U3 N15792)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumissionnés sont supérieurs à ceux estimés;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De rejeter toutes les soumissions reçues et ouvertes le 20 avril 2023 relatives à un mandat de services professionnels d'ingénierie – préparation des plans

et devis incluant la surveillance des travaux pour la réalisation d'un ponceau sur le chemin du Chicot Nord, au-dessus du ruisseau des Anges, dans le secteur Saint-Augustin.

316-04-2023	Acquisition d'une partie du lot 6 231 998, dans le secteur de Saint-Canut. (G7 100 N15542 #120183)
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'acquérir de « Syndicat des copropriétaires Mirabel-Épervier », ou de tout autre propriétaire, pour le prix approximatif de 13 000 \$, plus les taxes applicables, une partie du lot 6 231 998, dans le secteur de Saint-Canut, d'une superficie approximative de 627 mètres carrés du terrain ou soit 20,73 \$ le mètre carré, bordant la Rivière du nord, afin d'intégrer cette partie de lot à un ou deux lots adjacents appartenant à la Ville.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'imputer la dépense à la réserve pour l'acquisition ou la consolidation (plantation et maintien) de boisés.

317-04-2023	Signature d'un acte de servitude en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec concernant une partie du lot 6 343 354, situé dans un îlot entre la rue de la Biche et la rue du Caribou, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X6 800 #120192)
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada et Hydro-Québec désire obtenir une servitude sur une partie du lot 6 343 354, pour permettre l'implantation des lignes de communication et de distribution d'énergie électrique aériennes ou souterraines, dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude selon lequel la Ville de Mirabel cède à Bell Canada et Hydro-Québec une partie du lot 6 343 354, située dans un îlot entre la rue de la Biche et la rue du Caribou, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, l'assiette de la servitude mesurant 6 mètres par 3 mètres tel qu'il appert à la description technique préparé par Frédérick Brisson sous la minute 19422, pour permettre l'implantation des lignes de communication et de distribution d'énergie électrique aériennes ou souterraines, soit plus spécifiquement l'implantation d'une ancre et d'un hauban.

318-04-2023 Bail relatif à la location d'un local à l'aréna du complexe du Val d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier, aux fins de l'exploitation d'un casse-croûte avec « Nancy Aubé ». (G7 411 N7748)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, un bail avec « Nancy Aubé » concernant la location d'un local à l'aréna du complexe du Val d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier, aux fins de l'exploitation d'un casse-croûte, pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024, le tout aux conditions prévues au projet de bail ou de tout projet de bail substantiellement conforme.

319-04-2023 Signature d'une entente temporaire avec « Sani-Fosses (2006) inc. » relativement à la vidange de camions aspirateurs à l'usine d'épuration du secteur de Saint-Canut. (X3 512 U4 N1252)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente temporaire avec « Sani-Fosses (2006) inc. » relativement à la vidange de camions aspirateurs à l'usine d'épuration du secteur de Saint-Canut, tel qu'il appert d'un projet d'entente préparé le 24 avril 2023 ou de tout projet substantiellement conforme au présent projet d'entente.

320-04-2023 Entente avec « HALEO Clinic » relativement au service en solution Santé Sommeil. (G4 314 U4 N15853)

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'entériner la signature de l'entente intervenue avec « HALEO Clinic » relativement au service en solution Santé Sommeil dûment signée par le directeur général en date du 9 février 2023.

321-04-2023 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 843 *modifiant divers règlements pour tenir compte, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes*, pour modifier un tarif concernant la consultation de taxes via le système Immonet en accès professionnel et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2573)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 843 *modifiant divers règlements pour tenir compte, soit*

de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes, pour modifier un tarif concernant la consultation de taxes via le système Immonet en accès professionnel, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller François Bélanger dépose un projet de règlement.

322-04-2023	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement autorisant la préparation de plans et devis pour des travaux de réhabilitation et/ou remplacement de conduite d'eau et d'égouts sanitaire et pluvial et de réfection de la chaussée pour plusieurs rues dans le secteur de Saint-Janvier décrétant lesdits travaux et autres travaux connexes requis tel la décontamination des sols et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2574)
--------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Charron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement autorisant la préparation de plans et devis pour des travaux de réhabilitation et/ou remplacement de conduite d'eau et d'égouts sanitaire et pluvial et de réfection de la chaussée pour plusieurs rues dans le secteur de Saint-Janvier décrétant lesdits travaux et autres travaux connexes requis tel la décontamination des sols et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller Robert Charron dépose un projet de règlement.

323-04-2023	Adoption du règlement numéro U-2565 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à ajouter l'usage P3-02-05 « Centre d'accueil ou établissement curatif » ainsi que ses dispositions particulières aux usages autorisés dans la zone H 10-42, dans le secteur de Saint-Augustin. (G8 400)
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 6 mars 2023, le projet de règlement numéro PU-2565 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2565 a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 20 mars 2023 et que lors de la séance du conseil tenue le 11 avril 2023, le second projet de règlement numéro PU-2565 a été adopté, sans modification;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2565 nous est parvenue au plus tard le 21 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement sont mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2565, tel que présenté.

324-04-2023	Adoption du règlement numéro U-2570 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à préciser les documents requis lorsqu'une demande vise un terrain contaminé. (G8 400)
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 11 avril 2023, le projet de règlement numéro PU-2570 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement sont mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2570, tel que présenté.

325-04-2023	Adoption du règlement numéro 2571 modifiant le règlement numéro 717 concernant la sécurité routière, afin de modifier la vitesse permise sur la rue de Chaumont, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (G8 400)
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement ont été mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2571, tel que présenté.

326-04-2023	Adoption du règlement numéro 2572 modifiant le règlement numéro 1187 remplaçant le règlement no 809 établissant une tarification pour les rejets industriels dans réseaux d'égouts de la municipalité, afin que les taux applicables au traitement des eaux usées par traitement biologique soient augmentés de 6,7 % pour l'année 2023 et assujettis à l'Indice d'ensemble des prix à la consommation (IPC, région de Montréal) pour les années à venir. (G8 400)
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement ont été mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2572, tel que présenté.

327-04-2023	Embauche à la fonction de contremaître à l'environnement au Service de l'environnement et du développement durable. (G4 112)
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'embaucher Éric Gauthier à la fonction de contremaître à l'environnement au Service de l'environnement et du développement durable, à titre de cadre intermédiaire, le tout selon les conditions de travail négociées par le Service des ressources humaines.

328-04-2023	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2022-63, relativement à la démolition d'une habitation résidentielle et la construction de deux (2) habitations résidentielles sis au 9430, Côte de Sainte-Scholastique, sur le lot 1 847 625, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 114)
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2022-63 de « 9364-7022 Québec inc. (Martin Leduc et Dany Leduc) » relativement à la démolition d'une habitation résidentielle de type unifamilial isolé et la construction de deux (2) habitations résidentielles, de type trifamilial isolé constituant un nouveau projet intégré résidentiel situé dans la zone C 6-40, sis au 9430, Côte des Saints, sur le lot 1 847 625, dans le secteur de Sainte-Scholastique, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 026-02-2023;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2022-63 de « 9364-7022 Québec inc. (Martin Leduc et Dany Leduc) » relativement à la démolition d'une habitation résidentielle de type unifamilial isolé et la construction de deux (2) habitations résidentielles, de type trifamilial isolé constituant un nouveau projet intégré résidentiel situé dans la zone C 6-40, sis au 9430, Côte des Saints, sur le lot 1 847 625, dans le secteur de Sainte-Scholastique, tel que présenté ainsi que d'un document joint à la présente pour en faire partie intégrante, ce qui fera en sorte

notamment que le vinyle sera de la même couleur que les fenêtres, soit de couleur amande.

329-04-2023 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2023-20, relativement au projet d'affichage sur le bâtiment pour les futurs établissements commerciaux situé dans la zone C 2-39 sis au 17255, rue Victor sur le lot 1 690 644, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2023-20 de « Bélisle et Bélisle inc. (Alain Bélisle) » relativement au projet d'affichage sur le bâtiment pour les futurs établissements commerciaux situés dans la zone C 2-39 sis au 17255, rue Victor, sur le lot 1 690 644, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 050-04-2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2023-20 de « Bélisle et Bélisle inc. (Alain Bélisle) » relativement au projet d'affichage sur le bâtiment pour les futurs établissements commerciaux situés dans la zone C 2-39 sis au 17255, rue Victor (lot 1 690 644), dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

330-04-2023 **Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande d'alinéation d'une propriété agricole concernant une partie du lot 1 689 527, en bordure du 10 431, boulevard de Saint-Canut, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 112 103) (A-2023-012)**

CONSIDÉRANT QUE la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole et faisant l'objet de la présente résolution ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Mirabel et au règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse du dossier, compte tenu des éléments d'information dont nous disposons, à savoir :

- a) Le potentiel agricole du lot à l'étude et des lots avoisinants :
Le lot à l'étude et les lots avoisinants sont composés de sol de classe 2 qui comportent des limitations modérées qui réduisent la gamme des cultures possibles ou exigent l'application de mesures ordinaires de conservation. Ils peuvent aussi être affectés par une contrainte de la sous-classe surabondance d'eau.

- b) Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :
- Le lot visé par la présente demande est déjà visé par un droit acquis résidentiel reconnu au dossier 435430. La portion du lot visée par la demande d'aliénation n'est pas présentement cultivée et elle est isolée du reste de la propriété du demandeur par un petit ilot boisé et 2 voies de circulation. Ainsi, le lotissement demandé viendrait augmenter les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles en permettant au voisin d'agrandir sa terre en culture.
- c) Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :
- L'aliénation demandée aura fort probablement des conséquences positives sur les activités agricoles existantes. La portion de terrain visée, qui n'est pas présentement cultivée, pourra être mise en valeur par le nouveau propriétaire qui cultive déjà les terres adjacentes. Étant donné qu'aucune utilisation à des fins non agricoles n'est demandée, on ne prévoit aucune conséquence négative sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.
- d) Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :
- Aucune contrainte ni aucun effet résultant de l'application des lois et règlements n'est à prévoir.
- e) La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada :
- Puisqu'il s'agit d'une demande d'aliénation, ce critère n'est pas applicable.
- f) L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole :
- L'aliénation demandée n'aura pas d'impact sur l'homogénéité de la communauté agricole puisqu'elle sera réalisée en faveur du producteur agricole voisin.
- g) L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :
- Aucun impact négatif n'est à prévoir en lien avec ce critère.
- h) La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :
- Après l'aliénation demandée, le demandeur conservera une superficie agricole d'environ 16,5 ha par rapport à une superficie de 18,4 ha avant l'aliénation.
- L'acheteur, quant à lui, verra la superficie de sa propriété agricole passer de 54,4 ha à 56,3 ha.

- i) L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :
N/A
- j) Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.
N/A
- k) Le cas échéant, le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée :
Au PDZA, le lot visé par la demande se situe dans un secteur agricole dynamique. L'aliénation demandée n'aura pas d'impact substantiel sur le dynamisme agricole du secteur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole d'approuver une demande faite par « Stéphane Bertrand », afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner une partie du lot 1 689 527, en bordure de 10 431, boulevard de Saint-Canut, dans le secteur de Saint-Canut, le tout en fonction du FORMULAIRE relatif à une demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) complété par le Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la municipalité, pour l'alinéation d'une superficie de 1,88 ha.

331-04-2023 Signataire du rôle d'évaluation. (X1 110 N12)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

De prendre acte de la désignation de Martin Laplante, évaluateur agréé de la firme « LBP Évaluateurs agréés », à titre de signataire autorisé du rôle d'évaluation de la Ville de Mirabel et de la désignation de Pierre Gosselin, évaluateur agréé, à titre de signataire suppléant.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) rapport relatif au mouvement des ressources humaines, signé par le directeur général adjoint, M. Sébastien Gauthier, en date du 21 avril 2023; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbal numéro 2023-04-13 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate; (G1 211 101 120 N11458)

Affaire nouvelle.

332-04-2023 Nomination à la fonction de coordonnateur - jeunesse au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De nommer Maxime Chiasson à la fonction de coordonnateur - jeunesse au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à titre de cadre intermédiaire remplaçant, le tout selon les conditions de travail négociées par le Service des ressources humaines.

333-04-2023 Signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) relativement à la modification du ratio de vacances pour trois (3) fonctions cols bleus aux Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 611 S30)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'autoriser Sébastien Gauthier, directeur général adjoint et Mylène Modérie, conseillère principale du Service des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) relativement au ratio de vacances pour les fonctions de préposé, journalier et chauffeur aux parcs et terrains de jeux et d'opérateur de surfaceuse à glace, préposé et journalier-chauffeur aux parcs et terrains de jeux au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur au Service de l'équipement et des travaux publics.

334-04-2023 Présidence pour le point en affaire nouvelle PIIA 2023-21.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De désigner madame la conseillère Roxanne Therrien pour présider la présente séance pour le point en affaire nouvelle, soit l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2023-21, relativement à la rénovation d'un bâtiment commercial existant sis au 15001, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 690 543, dans le secteur de Saint-Janvier.

MME LA CONSEILLÈRE ROXANNE THERRIEN INTERVIENT DONC POUR PRÉSIDER LA SÉANCE POUR CE POINT SEULEMENT.

M. LE MAIRE SUPPLÉANT MICHEL LAUZON DÉCLARE QU'IL A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE

(RÉSOLUTION NUMÉRO 335-04-2023), COMPTE TENU DE RELATIONS FAMILIALES :

335-04-2023	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2023-21, relativement à la rénovation d'un bâtiment commercial existant sis au 15001, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 690 543, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
--------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2023-21 de « Michel Lauzon Associés Enr. (Estelle Lauzon) » relativement à la rénovation d'un bâtiment commercial existant sis au 15001, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 690 543, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 052-04-2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2023-21 de « Michel Lauzon Associés Enr. (Estelle Lauzon) » relativement à la rénovation d'un bâtiment commercial existant sis au 15001, boulevard du Curé-Labelle, (lot 1 690 543), dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

M. LE MAIRE SUPPLÉANT MICHEL LAUZON S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION

Parole aux conseillères et conseillers.

Chaque conseillère et conseiller, puis le maire suppléant, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

336-04-2023 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Michel Lauzon, maire suppléant

Suzanne Mireault, greffière